

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
32e séance
tenue le
lundi 6 novembre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 32e SEANCE

Président : M. KABORE (Burkina Faso)

SOMMAIRE

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES
(suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/44/SR.32
22 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES (suite) (A/44/572, A/44/601, A/44/119, A/44/235-S/20600, A/44/321, A/44/380, A/44/409-S/20743 et Corr.1 et 2, A/44/415-S/20749, A/44/551, A/44/477, A/44/578, A/44/598, A/44/607 et A/C.3/44/6)

1. M. SCOTT (Canada) dit que les proportions tragiques de la menace que fait peser la drogue a conduit le Canada à annoncer une stratégie nationale visant à réduire la demande intérieure tout en mettant l'accent sur la coopération avec les pays dont la guerre qu'ils mènent contre la drogue obéit à des priorités différentes. Le Canada a coopéré intensivement avec les organes de l'ONU qui participent à la campagne contre la drogue, non seulement en y contribuant financièrement mais aussi en appuyant des projets précis, en coopérant avec les chefs des services nationaux de répression en matière de drogue et en fournissant une assistance bilatérale, en particulier au Gouvernement colombien. Il part du principe que la guerre contre la drogue doit avoir une dimension internationale et que l'Organisation des Nations Unies offre un cadre idéal.

2. Les propositions les plus réalistes et les plus concrètes pour atteindre cet objectif devraient être développées et regroupées dans un plan mondial d'action. Il faut mettre à la disposition des organismes des Nations Unies qui s'occupent de la lutte contre la drogue des ressources plus importantes et coordonner leur action. On y contribuerait en renforçant l'application des recommandations de la réunion commune du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination. L'Organisation des Nations Unies devrait également revoir ses priorités budgétaires et persuader un plus grand nombre de pays de contribuer au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Le Schéma multidisciplinaire complet des activités futures de lutte contre l'abus des drogues est un document particulièrement important à cet égard dont il faudrait faire pleinement usage lors de l'examen des propositions pratiques. Le plan à moyen terme du Fonds est aussi d'une grande valeur pratique.

3. Le Canada se réjouit de la convocation prochaine d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème de la drogue; ce sera certainement une initiative importante dans la lutte contre la drogue à condition qu'on s'entende d'abord sur ses objectifs précis. La session devrait être orientée sur l'action et mettre l'accent sur les programmes fondés sur des propositions concrètes et réalistes.

4. Mlle AIOUAZE (Algérie) dit que les efforts internationaux, quoique louables, n'ont pas réussi à réduire la production et la consommation de drogues et que l'avenir n'est pas prometteur. Les événements tragiques récents liés au trafic des drogues ont permis à la communauté internationale de prendre davantage conscience du danger que les drogues font peser sur les sociétés et sur les structures politiques et économiques, et les dirigeants de certains pays ont pris des initiatives décisives et bienvenues pour éliminer la menace de la drogue et en endiguer les effets. La lutte doit être menée par tous les pays avant que ces effets ne deviennent irréversibles. La représentante de l'Algérie félicite les

/...

(Mlle Aiouaze, Algérie)

pays qui, comme la Colombie, ont montré beaucoup de courage dans la guerre contre la drogue. La délégation algérienne, qui en est l'un des auteurs, se félicite de la proposition de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème de la drogue et fera tout ce qui est en son pouvoir pour en assurer le succès.

5. Mlle DE SILVA (Sri Lanka) dit que les drogues sont, après les armements, la plus grosse marchandise commerciale; étant donné l'accroissement spectaculaire de l'abus des drogues, aucun pays n'est à l'abri de la misère humaine qui engendre ce problème.

6. La Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes non seulement reflète le consensus mondial sur la nécessité d'éliminer le problème des drogues mais fournit en outre un cadre propice à des contrôles internationaux et complète d'autres instruments juridiques antérieurs. La Convention, et plus particulièrement ses dispositions touchant la confiscation des profits provenant de la drogue et la négociation des traités d'extradition, mérite le plus large appui. Il faudrait aussi instituer un mécanisme pour empêcher le blanchissement de l'argent provenant de la drogue.

7. La Convention a certes élargi le mandat des organismes de lutte contre la drogue, mais on n'a pas fourni à ces derniers les ressources financières, humaines et techniques dont ils ont besoin pour l'appliquer. Il n'a été prévu au budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 que 750 000 dollars alors que ces organismes avaient demandé 4 millions de dollars, et il a même été recommandé de réduire leurs effectifs. Il faut, dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation, accorder un rang de priorité plus élevé aux questions de la lutte contre la drogue. La représentante de Sri Lanka se réjouit de l'expansion des activités du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD), en particulier dans le monde en développement, et dit que son pays continuera à contribuer au Fonds. Les institutions spécialisées des Nations Unies doivent accorder, de leur côté, à l'abus des drogues une priorité encore plus élevée que par le passé.

8. Sri Lanka se réjouit de la proposition de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'abus des drogues et espère qu'elle favorisera l'augmentation des contributions volontaires. La représentante de Sri Lanka note le lien dangereux existant entre le terrorisme international, le trafic des drogues et le commerce illégal d'armes et félicite chaleureusement le Gouvernement colombien des efforts qu'il déploie pour détruire cette alliance impie à laquelle la communauté internationale doit elle aussi s'attaquer. Pour assurer l'efficacité des contrôles internationaux, il faut établir des mécanismes nationaux dans des domaines tels que l'application de la loi, l'enseignement et la réadaptation grâce à des échanges bilatéraux prenant la forme d'accords d'extradition, d'échanges de données d'expérience et de connaissances en matière de lutte contre la drogue et de surveillance stricte des frontières. Sri Lanka, pour sa part, a créé un organe chargé d'étudier la politique nationale en matière d'abus des drogues et de coopérer intensivement avec les organisations régionales et non régionales aux efforts communs pour lutter contre le problème de la drogue.

/...

(Mlle de Silva, Sri Lanka)

9. La représentante de Sri Lanka termine son intervention en louant les efforts déployés par le Département de l'information pour sensibiliser les médias au rôle que jouent les Nations Unies dans la guerre contre la drogue.

10. Mme KABA-CAMARA (Côte d'Ivoire) dit que la communauté internationale s'accorde largement à reconnaître la nécessité d'une action internationale rapide pour combattre le problème de la drogue, qui menace la santé des populations et la stabilité des gouvernements partout dans le monde. Il importe de réduire la demande aussi bien que l'offre grâce à la substitution des récoltes, l'aggravation des peines, l'éducation et la réadaptation. Il faut exercer un plus grand contrôle sur les couloirs du trafic des drogues et décourager les trafiquants en les condamnant à des peines d'emprisonnement et même de mort, en gelant leurs avoirs et en interdisant le blanchissement de l'argent.

11. Malheureusement, les institutions des Nations Unies chargées de la répression en matière de drogue ont vu leur financement se réduire alors même qu'on leur demande des efforts croissants. C'est particulièrement le cas de la Division des stupéfiants et du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNUAD). Les pays qui jouissent d'une stabilité économique devraient accroître leurs contributions au Fonds. Le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues exige la participation des institutions spécialisées, auxquelles il faut aussi donner les moyens de lutter contre la drogue.

12. Les Etats d'Afrique sont dans une situation très défavorisée pour mener cette guerre : Etats de transit, leurs ressources limitées et leur pauvreté accroissent leur vulnérabilité. Il faudrait leur octroyer une plus grande assistance pour empêcher les cartels de la drogue de déplacer leurs centres d'activité d'un continent à un autre. Le courage que montrent les gouvernements des pays d'Amérique latine dans la lutte qu'ils mènent contre la drogue mérite louanges et appui véritable.

13. Les propositions concernant la création d'une force multilatérale de lutte contre la drogue ou d'un tribunal international pour les crimes liés à la drogue ne sauraient être sérieusement examinées sans qu'il soit trouvé de solution satisfaisante au problème du financement des organes existants. Ces organes se sont révélés efficaces malgré leurs moyens limités et les responsabilités accrues qui leur sont échues; réduire leurs effectifs afin d'accroître leur efficacité risque de créer de nouvelles difficultés à un moment crucial de la lutte.

14. M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao) rappelle que, comme il a été déclaré à la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, tenue à Vienne en 1987, ni les pays producteurs ni les pays consommateurs ne portent l'entière responsabilité du problème de la drogue. Au début de la session actuelle, la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne a souligné le rôle que joue la réduction de la demande dans la guerre contre le trafic illicite des drogues. Etant donné que l'éducation préventive, le traitement et la réadaptation n'ont été que partiellement couronnés de succès, la proposition de convoquer à Londres en 1990 une conférence internationale sur la réduction de la

(M. Kittikhoun, Rép. dém. pop. lao)

demande est des plus opportunes et fournirait aux Etats la possibilité de réaffirmer leur volonté politique d'échanger des données d'expérience sur le traitement et la prévention de la toxicomanie.

15. La République démocratique populaire lao a pris un certain nombre de mesures pour appuyer l'action internationale visant à éradiquer le problème de la drogue. le Gouvernement coopère par exemple avec des organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD) et avec un certain nombre de pays intéressés. En outre, les autorités lao ont récemment arrêté 34 trafiquants de drogue étrangers et 14 citoyens lao dans deux centres de traitement de l'héroïne. La délégation lao réitère qu'elle appuie les objectifs de la Convention internationale contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

16. M. AGUILAR (Venezuela) dit que le problème de la drogue sous tous ses aspects est devenu la responsabilité commune de la communauté internationale. Les Nations Unies, qui ont déjà pris un certain nombre de mesures pour lutter contre le trafic des drogues, demeurent le cadre le plus approprié pour élaborer une stratégie mondiale de lutte contre ce problème. Au palmarès de l'Organisation, il faut citer l'adoption de la résolution 39/142 de l'Assemblée générale, où le problème de la drogue est considéré comme un crime de lèse-humanité; la convocation de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui a élaboré un Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues et, en 1988, l'adoption à Vienne de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

17. La Convention doit entrer en vigueur le plus tôt possible; entre-temps, il faudrait envisager de prendre des mesures provisoires d'application. Le Venezuela a accordé la priorité à l'achèvement des formalités constitutionnelles de ratification. Il faut en outre apporter un appui d'urgence à la Commission des stupéfiants, à la Division des stupéfiants de l'Office des Nations Unies à Vienne, à l'Organe international de lutte contre les stupéfiants et au FNULAD. Il est paradoxal qu'au moment où le trafic des drogues est en train d'augmenter sensiblement et que de nouvelles responsabilités sont confiées à ces organes, leurs ressources soient réduites.

18. Lors de l'élaboration des programmes de lutte contre la drogue, il faudra tenir compte des conclusions des réunions régionales et interrégionales des chefs des services de répression compétents en matière de drogues. L'initiative conjointe prise par le Comité administratif de coordination (CAC) et le Comité du programme et de la coordination (CPC) d'accorder la priorité à la question est particulièrement bienvenue et les efforts visant à coordonner les activités de lutte contre la drogue des diverses institutions des Nations Unies doivent être poursuivis.

(M. Aguilar, Venezuela)

19. Etant donné que le trafic des drogues a une incidence sur les structures économiques et sociales d'un nombre croissant de pays, il faut rendre moins profitable le trafic illicite et empêcher le blanchissement de l'argent provenant de la drogue grâce à des accords internationaux sur les saisies des recettes illicites provenant des ventes de drogue. L'Organisation des Nations Unies doit aussi réfléchir aux mécanismes à mettre en place pour empêcher que les systèmes bancaires et financiers internationaux ne se trouvent mêlés au commerce de la drogue.

20. La délégation vénézuélienne attache une grande importance à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner la question de la coopération internationale dans la lutte contre la production illicite, la fourniture, la demande, le trafic et la distribution de stupéfiants, de façon à élargir la portée et à accroître l'efficacité de cette coopération. La session extraordinaire a été proposée par les présidents des pays représentés au Mécanisme permanent de consultation et d'action politique concertée lors de la réunion qu'ils ont tenue récemment à Ica (Pérou). La délégation vénézuélienne appuie énergiquement cette initiative car l'activité criminelle des cartels de la drogue et leurs actes impitoyables dans des pays comme la Colombie exigent une réaction énergique de la communauté internationale.

21. Elle accueille aussi avec satisfaction la proposition présentée par les Présidents de la Bolivie, de la Colombie et du Pérou de tenir une réunion à laquelle participeraient les Etats-Unis et les pays d'Europe et la proposition du Gouvernement du Royaume-Uni de tenir à Londres en 1990 une conférence internationale sur la réduction de la demande de cocaïne.

22. M. INSANALLY (Guyana) dit que l'appel à la coopération internationale contre le trafic illicite des drogues lancé par le Président de la Colombie ne doit pas rester sans réponse. Quelque position qu'il occupe dans le triangle de la drogue (producteur, consommateur ou point de transit), il est désormais impossible à un pays de prétendre échapper au fléau des drogues ou de s'en protéger tout seul.

23. Le problème des drogues est essentiellement un problème économique, bien que la culture de la coca profite aux cartels de la drogue beaucoup plus qu'aux cultivateurs. Les efforts pour réduire la consommation de drogues doivent inclure des programmes de substitution des récoltes accompagnés d'activités de développement, ainsi qu'une réduction de la production et de la demande. A cet égard, la délégation guyanienne se réjouit de la proposition du Royaume-Uni d'accueillir une conférence internationale sur la réduction de la demande de cocaïne.

24. La troisième pointe du triangle de la drogue (les Etats de transit) ne doit pas être ignorée. Des pays comme le Guyana, dont la production et la consommation de drogues sont minimes, constituent, de par leur situation stratégique, des voies commodes pour le transbordement de la drogue. Le Guyana a essayé de se défendre en appliquant une stratégie en quatre points : lourdes peines imposées par la loi; répression accrue; éducation des citoyens pour leur faire connaître le danger de l'abus des drogues; et réadaptation des toxicomanes.

(M. Insanally, Guyana)

25. Convaincu que la lutte contre la drogue ne peut être livrée de façon isolée, le Guyana a conclu en 1987 un accord avec le Venezuela sur la prévention, la lutte et la suppression de la consommation illicite et du trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. En 1988, il a conclu des accords similaires avec le Brésil et le Suriname. Dans les Caraïbes, on a lancé un programme régional de réduction de l'abus des drogues et de lutte contre cet abus afin de créer un cordon sanitaire contre le trafic des drogues.

26. La délégation guyanienne se réjouit des mesures prises pour accroître les activités du FNULAD dans la région des Caraïbes, où se trouvent de nombreux petits Etats de transit vulnérables. Etant donné la pénurie actuelle de ressources, il importe d'accroître la coordination entre les institutions des Nations Unies qui s'occupent de la drogue, telles que la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le PNUD. Le Guyana intensifiera ses activités nationales conformément au Schéma multidisciplinaire complet et à la Convention de 1988. En tant que membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Guyana a appuyé la proposition de la Jamaïque de créer une force multilatérale sous les auspices des Nations Unies pour compléter les moyens dont disposent les Etats en ce qui concerne les activités de renseignements et d'interdiction. La Communauté des Caraïbes a également approuvé une proposition de la Trinité-et-Tobago concernant un mécanisme d'enquête sur les personnes se livrant au trafic de la drogue. La convocation dans les plus brefs délais d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale donnerait un nouvel élan à la coopération internationale pour lutter contre la menace de la drogue.

27. M. WONG (Singapour) dit que le Président de la Colombie, dans le discours qu'il a prononcé à la séance plénière de l'Assemblée générale, a attiré l'attention du monde sur les dimensions internationales du problème de la drogue. Les communications et les moyens de transport modernes, les techniques capitalistes de production, de commercialisation et de financement, la corruption des gouvernements, les liens avec la criminalité organisée et la destruction des familles ont transformé l'abus des drogues en une menace mondiale qui s'attaque aux valeurs fondamentales de la civilisation.

28. Parallèlement à la lutte épic que mènent la Colombie et d'autres pays d'Amérique latine, d'autres régions du monde, telles que le Sud-Est asiatique, mènent aussi leur guerre contre la drogue. Dans le Triangle d'or, le problème de la drogue a non seulement des répercussions socio-économiques mais aussi des incidences politiques. Dans certains pays, elle menace la sécurité nationale et aide à maintenir des mouvements séparatistes armés. Malgré les mesures prises par les pays de la région, aidés par l'Organisation des Nations Unies, le commerce de l'opium reste tout aussi florissant. En fait, on estime que la production annuelle d'opium dans le Triangle d'or doublera en 1989.

29. Dans les années 60, Singapour a dû prendre des mesures juridiques et sociales énergiques pour réduire l'opiomanie parmi ses citoyens. Le problème n'a pas été éliminé jusqu'aux années 80, moment où une nouvelle menace, l'héroïne, a commencé à se répandre à Singapour. Le Gouvernement a réagi en appliquant une double

(M. Wong, Singapour)

stratégie visant à restreindre l'offre et la demande et à réinsérer les toxicomanes dans la société. Le nombre de toxicomanes a de ce fait baissé considérablement, puisqu'il est passé de 13 000 en 1977 à 5 400 environ en 1988.

30. Grand centre de communications de la région, Singapour est aussi fréquemment utilisée comme point de transit. Elle coopère systématiquement avec les forces de sécurité et de police d'autres pays pour arrêter les trafiquants de drogue. Le Bureau central des stupéfiants travaille en étroite collaboration avec les services nationaux de répression compétents en matière de drogues dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et avec des institutions régionales et internationales comme INTERPOL. Singapour a réussi à combattre la drogue parce qu'elle a reconnu le problème dès le début et l'a contenu, n'a cessé de lutter depuis 25 ans et, malgré des critiques, a adopté contre les trafiquants de drogue des sanctions pénales très sévères.

31. Etant donné que le problème de la drogue est la responsabilité commune des producteurs et des consommateurs, les pays pauvres du tiers monde doivent être aidés dans leurs efforts pour passer de la production de la coca ou de l'opium à d'autres cultures. Il importe aussi d'appuyer les accords sur les cultures légitimes telles que le café et le maïs. L'approche des pays de consommation qui consiste à se concentrer sur la répression, l'interdiction et la destruction des récoltes sera inefficace, parce que les trafiquants trouveront d'autres moyens de produire, de commercialiser et de transporter la drogue. Il faut éviter le danger suprême : celui d'une production massive de drogues à bon marché dans les pays de consommation eux-mêmes.

32. M. ITO (Japon) dit que le Japon éprouve un grand respect pour la détermination avec laquelle les pays latino-américains, notamment la Colombie, s'attachent à résoudre le problème posé par les drogues, et il réaffirme la volonté de son pays d'appuyer leurs efforts pour en limiter la production et le trafic illicite. Le Japon continuera à offrir une coopération économique et technique aux pays producteurs de drogues afin de les aider à éliminer les conditions sociales et économiques qui ont engendré le problème des drogues et à développer une économie saine.

33. La délégation japonaise entend participer à la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacra à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants; elle souligne l'importance des préparatifs en vue de cette session car ils offriront une occasion exceptionnelle de formuler un plan d'action pour tous les pays et pour l'ensemble du système des Nations Unies. Dans ces préparatifs, il faudra centrer l'attention sur les questions à inscrire à l'ordre du jour, les objectifs précis à fixer et les résultats probables à en attendre.

34. La délégation japonaise appuie sans réserve les conclusions et recommandations adoptées par le Comité du programme et de la coordination et le Comité administratif de coordination à leurs réunions conjointes. L'Organisation des Nations Unies devrait assurer une publicité accrue à ses activités dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues en renforçant la coordination entre les

/...

(M. Ito, Japon)

divers organes et services traitant des stupéfiants, comme par exemple la Division des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. M. Ito exprime l'espoir que les conclusions et recommandations adoptées aux réunions conjointes du CPC et du CAC seront dûment examinées lors de la session extraordinaire.

35. Le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues est très important parce qu'il prévoit les mesures à prendre à divers échelons de l'administration nationale. Le Japon a élaboré une stratégie intégrée de lutte contre l'abus des drogues, fondée sur une campagne d'information publique, une application rigoureuse de la loi, le traitement des toxicomanes et la coopération internationale. Il serait particulièrement utile d'échanger des informations chaque fois qu'un pays réussit à freiner la demande de drogues.

36. Le Japon participe aux divers programmes de lutte contre les drogues mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies et il contribue au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Il attache une grande importance à la coopération internationale dans l'exécution des programmes visant à remplacer les cultures de pavot ou à préparer à leur tâche les responsables de la lutte contre les stupéfiants; chaque année il accueille des séminaires sur la lutte contre l'abus des drogues organisés à l'intention des autorités compétentes des pays de la région de l'Asie et du Pacifique. A cet égard, la délégation japonaise a accueilli avec satisfaction le résultat de la deuxième Réunion interrégionale des chefs des services nationaux de répression des infractions en matière de stupéfiants. Il est indispensable de créer un réseau administratif et juridique international pour réprimer ces infractions. Le Japon espère que les recommandations formulées à cette réunion seront pleinement appliquées.

37. M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) dit que si le problème des drogues n'est pas aussi grave en Tchécoslovaquie que dans d'autres pays, son gouvernement n'en prend pas moins des mesures pour faire échec au danger croissant posé par la toxicomanie. En plus des dispositions déjà prises pour assurer la répression des infractions, les mesures voulues sont actuellement prises pour assurer la sécurité des établissements médicaux et mettre au point le matériel nécessaire pour identifier les drogues. Une loi nouvellement promulguée interdit la production, l'importation, le transit et l'usage de stupéfiants et donne une importance accrue aux programmes d'éducation en la matière. Les autorités douanières procèdent désormais à des inspections systématiques en vue de prévenir le transit illicite.

38. La délégation tchécoslovaque félicite la Colombie pour les initiatives qu'elle a prises aux niveaux national et international en vue de renforcer la lutte contre les drogues. A son avis, l'éducation et la prévention doivent s'accompagner d'une répression sévère des infractions.

39. La Tchécoslovaquie est située sur ce qu'on appelle la route des Balkans, par laquelle sont transportées les drogues illicites du pays producteur vers les pays d'Europe occidentale, en passant par l'Europe méridionale et centrale. Ces drogues

/...

(M. Zapotocky, Tchécoslovaquie)

sont en majeure partie transportées à bord de camions portant des plaques d'immatriculation d'un certain pays de l'Europe méridionale. Sur cette route, la substance saisie est toujours l'héroïne et aucun trafic de cocaïne n'a été détecté.

40. Toute coopération internationale efficace aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral constitue une arme sûre pour combattre le problème des drogues. Ainsi la Tchécoslovaquie coopère avec succès avec la République fédérale d'Allemagne et l'Autriche pour mettre fin à la contrebande et elle participe activement aux activités multilatérales de lutte contre l'abus des drogues. La délégation tchécoslovaque estime important que les chefs des services nationaux européens de répression des infractions en matière de stupéfiants se réunissent périodiquement.

41. Le trafic illicite des drogues a atteint une telle ampleur qu'il met en danger les structures socio-politiques et économiques des Etats et menace la sécurité internationale en général. La Tchécoslovaquie appuie sans réserve les activités de la Commission des stupéfiants et des autres organismes des Nations Unies traitant des divers problèmes des drogues. Un appui à la mesure de ce qu'on exige d'eux devrait leur être assuré. M. Zapotocky note avec satisfaction les activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. L'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants contribuera à renforcer l'efficacité de cette coopération. Cette session extraordinaire devrait raffermir le rôle de coordonnateur de l'Organisation des Nations Unies et contribuer à formuler une stratégie internationale de lutte contre les problèmes des drogues.

42. M. SALAZAR (Colombie) note avec satisfaction la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et souligne la nécessité d'élaborer un plan d'action assorti de recommandations et d'objectifs spécifiques. Il est impérieux de réduire la demande de drogues illicites, d'arrêter l'offre de ces drogues en mettant fin au commerce illégal des produits chimiques nécessaires à leur production, et d'entreprendre une action concertée pour endiguer le flux des armes utilisées par les cartels de trafiquants de drogue pour intimider ou assassiner des simples citoyens et des hautes personnalités.

43. La coopération internationale est essentielle pour endiguer le blanchiment de l'argent et empêcher le transfert des vastes sommes tirées du trafic des drogues. Tous les Etats devraient ratifier la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, car elle constitue un instrument indispensable pour réprimer la consommation et le transport des drogues et pour permettre la confiscation des biens appartenant aux trafiquants de drogue; ils devraient en priorité renforcer la coopération économique et financière internationale pour revitaliser les économies infestées par le trafic des drogues, comme celle de la Colombie.

(M. Salazar, Colombie)

44. La stratégie délibérée des trafiquants de drogue en Colombie est de déstabiliser le pays et ses institutions en vue de miner la démocratie et la primauté du droit. Mais le trafic des drogues est une entreprise transnationale qui ne connaît ni frontière ni loi. Si les plantes de coca poussent dans les Andes, les produits nécessaires pour fabriquer la cocaïne sont fournis par des sociétés des pays industrialisés. La valeur ajoutée dans la fabrication illicite des drogues est en majeure partie gagnée par la filière des grossistes et des petits distributeurs dans les pays de consommation. Une très petite partie des bénéfices tirés de ce trafic revient aux pays producteurs.

45. Pendant de nombreuses années, les pays consommateurs ont vu dans la lutte contre les drogues un problème à résoudre au-delà de leurs frontières. Fréquemment, on a endossé aux pays producteurs l'entière responsabilité du problème des drogues, alors que l'attitude à l'égard de la consommation et de la distribution intérieures était relativement tolérante. Heureusement, cette opinion est maintenant complètement inversée. Certains pays ont commencé à s'attaquer au problème, mais à un prix très élevé sur les plans humain et financier. L'ampleur même des ressources dépensées par la Colombie pour mener sa guerre contre les trafiquants de drogue, dispensait les pays consommateurs de faire un effort supplémentaire dans leur propre lutte contre les drogues. La Colombie a dû consentir de grands sacrifices et elle a engagé ses ressources limitées dans une lutte menée dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Le Gouvernement colombien est néanmoins disposé à continuer à affecter une grande partie de son budget à la guerre contre les trafiquants de drogue, au détriment de ses priorités de développement. Or, pendant ce temps, les barons de la drogue continuent à amasser des fortunes illégales et sont maintenant les hommes les plus riches du monde.

46. Il est évident que toute assistance économique et financière visant à faire échec au pouvoir et à la richesse des trafiquants internationaux de drogues servirait les intérêts économiques, moraux, politiques et sociaux tant des pays producteurs que des pays consommateurs, et contribuerait à sauvegarder la santé physique et mentale des générations actuelles et futures. Les pays industrialisés doivent certainement se rendre compte qu'en coopérant avec les pays en développement frappés par le fléau du trafic des drogues, ils ne leur font pas un don mais agissent dans leur propre intérêt.

47. Grâce au système de contributions volontaires, dont l'importance s'accroît, divers mécanismes commencent à être établis pour appuyer une action concertée contre l'abus et le trafic des drogues. Cette assistance ne doit pas être seulement multilatérale, elle doit aussi être régionale et bilatérale. Les offres d'aide bilatérale pourraient bien marquer le premier pas vers un appui massif pour un programme international d'assistance. Ainsi, une assistance bilatérale est déjà fournie par les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie. M. Salazar espère qu'une coopération multilatérale régionale s'établira, comme c'est le cas pour certains pays de la Communauté européenne, mais il estime qu'une grande partie de l'aide pourrait continuer à provenir des pays consommateurs du monde industrialisé.

(M. Salazar, Colombie)

48. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle fondamental dans la mobilisation des ressources de la communauté mondiale aux fins de la lutte contre les drogues, par le biais de la Division des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. M. Salazar rappelle qu'à plusieurs réunions récentes, on a insisté sur la nécessité de restructurer ces organes et services afin de leur permettre de traiter les problèmes graves du trafic des drogues. Le Gouvernement colombien espère que cette restructuration leur permettra de continuer à mobiliser les ressources financières nécessaires pour lutter contre ce trafic. Toutefois, en raison de la situation d'urgence créée en Colombie par les attaques journalières contre les institutions et les personnes, que les forces armées, les forces de sécurité et les services de renseignements repoussent en faisant preuve d'abnégation, de professionnalisme et d'héroïsme en dépit de pertes immenses en vies humaines et en ressources matérielles, le Gouvernement colombien espère que l'assistance promise ne sera pas rendue tributaire de la restructuration progressive des organes et services de lutte contre les drogues, mais que des mesures exceptionnelles seront adoptées pour assurer la continuité du flux de ressources internationales à moyen terme. Par le truchement de ses institutions spécialisées, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer pour ce qui est de mettre fin au blanchiment de l'argent, au transfert illicite de fonds et au trafic d'armes.

49. En Colombie, l'appareil de la loi tout entier a été mobilisé pour mettre fin à ce qui actuellement est une forme de criminalité organisée. Pour répondre à la demande des consommateurs, la production et le trafic des drogues ont malheureusement conduit à la violence criminelle, ce qui mine l'ordre public et bouleverse la vie de la nation, avec des conséquences graves pour l'administration de la justice. Les meurtres, l'accumulation de fortunes illicites, les faux témoignages, les enlèvements, les extorsions de fonds et les manoeuvres frauduleuses sont quelques-unes des méthodes utilisées. Au cours des quelques dernières années, une quarantaine de magistrats, y compris des juges de la Cour suprême, des procureurs généraux et des juges de première instance ont été assassinés; maints autres ou leurs familles ont été attaqués physiquement et un très grand nombre d'autres encore sont continuellement l'objet de menaces graves.

50. Le Gouvernement a considérablement augmenté les ressources financières allouées à l'administration de la justice, mais en vain. Dans sa lutte contre les trafiquants de drogue, le Gouvernement se propose actuellement d'appuyer en priorité l'administration de la justice; d'assurer une meilleure protection aux juges et aux tribunaux; de renforcer les moyens d'enquête des autorités judiciaires; et d'adapter le système pénitentiaire aux exigences de la situation.

51. Des mesures seront nécessaires à moyen et à long terme pour rétablir l'économie sur une base saine par une réduction des barrières tarifaires et autres qui entravent le commerce des produits colombiens; par une coopération technique et financière visant à diversifier les exportations et à maintenir des prix rémunérateurs, par exemple dans le cadre de l'Accord international sur le café; enfin, par l'appui au développement du secteur agro-industriel, le remplacement des cultures illicites, l'application du plan national de redressement destiné à assainir et à rentabiliser l'économie et la promotion du développement rural.

/...

(M. Salazar, Colombie)

52. A l'échelon national, la Colombie a enregistré des résultats remarquables en saisissant des drogues, des laboratoires et des armes et en confisquant des biens mobiliers et immobiliers acquis par les barons de la drogue. La législation en matière d'extradition est en voie de renforcement si bien que toute personne coupable d'un acte délictueux lié à la drogue dans un pays étranger devra être jugée dans ce pays.

53. La délégation colombienne espère que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution présenté par le Mouvement des pays non alignés (A/C.6/44/L.4) et concernant les mesures visant à prévenir le terrorisme international, dont le paragraphe 8 traite spécifiquement des liens croissants entre le terrorisme et le trafic de drogues. La Colombie aidera dans toute la mesure du possible à préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants.

54. M. ORAMAS OLIVA (Cuba) estime encourageant de constater l'intérêt universel de la communauté internationale pour le problème des drogues, comme en témoigne la proposition visant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants. La lutte contre l'abus et le trafic des drogues est actuellement une des tâches les plus impérieuses de l'humanité - et en particulier de l'Organisation des Nations Unies - parce qu'elle a pour objet d'extirper un fléau qui menace de détruire non seulement des êtres humains, moralement et physiquement, mais aussi la structure économique, sociale, politique et culturelle des nations, dont elle met la souveraineté et la sécurité en péril.

55. Il est vain de dénoncer les pays en développement impliqués dans la production et le trafic de drogues si l'on n'adopte pas des mesures réalistes pour résoudre les problèmes sociaux et économiques de ces pays. C'est un fait, que jusqu'ici, ces pays ont mené une guerre dans les conditions les plus mauvaises possibles, sans que la communauté internationale ne marque par le moindre signe qu'elle reconnaît ou apprécie ce qu'ils font pour elle.

56. Il est essentiel que les gouvernements appuient l'Organisation des Nations Unies et tout autre organisme international dans leur action, mais aussi qu'ils adoptent à leur échelon propre les mesures voulues pour attaquer le problème à sa racine. Aussi longtemps qu'il existera un marché et une demande, le trafic des drogues persistera. Un des problèmes les plus urgents est de prévenir la consommation et de fournir aux toxicomanes les traitements et la réadaptation dont ils ont besoin. Comme d'autres représentants l'ont fait avant lui, le représentant de Cuba souligne qu'il est essentiel d'instituer des appareils juridiques plus efficaces à l'encontre des individus et des organisations impliqués dans la production, le trafic et la consommation illicites de drogues.

57. M. Oramas Oliva insiste également pour que toute coopération réelle et efficace soit fondée sur le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, en conformité de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, ainsi que sur l'application rigoureuse du principe de la non-ingérence dans les affaires

/...

(M. Oramas Oliva, Cuba)

intérieures des Etats. A cet égard, il rappelle la préoccupation exprimée par les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à la Conférence au sommet qu'ils ont tenue à Belgrade, quant à l'utilisation du problème du trafic des drogues à des fins politiques.

58. Cuba figure au nombre des signataires de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, et il appuie le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues. Il a signé la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et en envisage la ratification. Il est également en voie de ratifier le Protocole de 1972 qui se rattache à la Convention unique.

59. La toxicomanie ne pose pas un problème social à Cuba. Pour Cuba, le problème est l'utilisation de son espace aérien et de ses eaux territoriales pour le trafic de drogues basé aux Etats-Unis d'Amérique. Entre janvier 1985 et juin 1989, les autorités cubaines ont saisi 25 cargaisons, arrêté et poursuivi en jugement 92 trafiquants de drogues internationaux et détruit un total de 127 748,36 kilogrammes de drogues.

60. Cuba a donné une preuve de sa volonté ferme d'éliminer le trafic des drogues par la sévérité avec laquelle il a traité l'affaire regrettable récente dans laquelle des membres des forces armées révolutionnaires et des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur étaient impliqués dans le trafic des drogues pour un gain personnel. Ils ont immédiatement fait l'objet d'une enquête et sont poursuivis en jugement.

61. Cuba a adopté diverses mesures unilatérales et coopère aux efforts de la communauté internationale, en particulier dans le monde en développement. Il est prêt à coopérer à l'échelon bilatéral avec tout pays voisin sérieux, honnête et conscient de ses responsabilités, sur un pied d'égalité et de respect mutuel. Mais il rejettera toute forme d'ingérence extérieure, militaire ou juridique, estimant que c'est aux pays concernés qu'il appartient de déterminer les mesures à prendre sur le plan interne.

62. Le Gouvernement cubain continuera à lutter contre le trafic des drogues dans la région et à prendre les mesures voulues contre ceux qui violent ses eaux territoriales ou son espace aérien. Cuba se tient à l'avant-plan de la lutte contre les drogues.

La séance est levée à 13 h 5.